

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Le Miroir

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 juin 2020 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe Cauzard, Maire, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Eric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Sergine JANZEGERS, présent.
- Cindy COLLAS, présente.
- Aurélie DJENAIEH, présente.
- Sylvette GAUTHIER, présente.
- Stéphanie JACOB, présente.
- Mélissa MONMAURT, excusée, a donné pouvoir à Sergine JANZEGERS.
- Virginie SIMONIN, présente.
- Bernard GAUTHIER, présent.
- Émilien MICHEL, présent.
- Cédric PHEULPIN, présent.
- Romain RODOT, présent.

Hugues NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 mai 2020 est approuvé à l'unanimité

1. Information du départ d'un conseiller

- Information de la démission du conseiller Jean-Paul Ravassard en date du 25 mai 2020.

- Il est remplacé par Bernard Gauthier au sein de la commission SIVU.

2. Désignation des membres pour les commissions

• **Modification de la composition du CCAS**, il passe à 12 membres et le président.

- Membres du conseil municipal :

Philippe CAUZARD (Président) – Cindy COLLAS – Aurélie DJENAIEH – Sylvette GAUTHIER –
Hugues NICOLAS – Cédric PHEULPIN – Virginie SIMONIN

- Personnes désignées par le Maire (Membres du CCAS précédent et volontaires pour continuer cette mission) :

Stéphanie GONNOD – Frédéric ROUSSEL – Muriel BUISSON – Daniel MILLET – Jean-Paul PRUDENT – Guy TURPIN

• **I'ATD71 et CEP**

Eric Bouly en tant que titulaire et Emilien Michel en tant que suppléant.

• **Désignation d'une régisseuse adjointe**

Aurélie DJENAIEH.

3. Formation des élus

Tous les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives.

D'après l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité l'exercice du droit à la formation des membres.

- Le montant alloué à la formation sera débattu à la prochaine séance du conseil municipal, afin d'établir un budget adéquat.

4. Rénovation de la salle polyvalente

Les projets de la rénovation de la salle polyvalente et du choix du mode d'énergie des différents bâtiments (salle polyvalente, école, atelier et le local des sapeurs-pompiers) seront traités de façon simultanée, afin d'être le plus efficient possible dans la réalisation des travaux.

Les conseillers de l'ATD71 accompagnent la collectivité dans les projets.

5. Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Adoption à l'unanimité :

- Le règlement intérieur, le fonctionnement, ainsi que le calendrier prévisionnel de l'installation du CMJ seront présentés lors de la prochaine séance de conseil.

- La commission jeunesse, affaires scolaires et environnement désignera des représentants « CMJ » afin de gérer et d'organiser le fonctionnement de cette commission consultative.

6. Création d'un verger conservatoire et la mise en place d'un rucher

La commission jeunesse, affaires scolaires et environnement aura la charge de ce projet : désignation du lieu, du nombre et type d'arbres, choix des ruchers, possibilité d'installer des panneaux didactiques.

Il est possible d'obtenir une aide de la région pour la réalisation de ce projet.

- Après délibération, adoption à l'unanimité de la création d'un verger conservatoire et d'un rucher.

- Après délibération, adoption à l'unanimité de la sollicitation de l'aide régionale.

7. Aménagement d'une zone de loisirs

Adoption à l'unanimité sur l'aménagement de la zone de loisirs vers la salle polyvalente.

- Il est envisagé de modifier l'aire de jeux pour enfants située vers la salle polyvalente: agrandissement du terrain de pétanque, ajout de jeux pour enfants, tables, arbres, etc.

- Il est proposé de transformer ce lieu en zone de loisirs afin de créer un point de rencontre pour les Miroissien(ne)s. Elle pourra également être utilisée par les personnes louant la salle polyvalente.

8. Informations

- Remplacement de l'ordinateur portable de la mairie. Cet ordinateur est destiné à la mobilité doit remplacer l'ordinateur qui est à présent obsolète et surtout qui ne charge plus.

- La commune a reçu la 2ème commande de masques.

Le conseil municipal a décidé de garder en réserve les masques en cas de besoin pour les mois prochains.

Cependant les administrés désireux d'un deuxième masque doivent se présenter au secrétariat de la mairie et un masque leur sera remis.

9. Agenda

- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 3 juillet 2020 à 20h30.

Clôture de la séance à 22h30, par le Maire, Philippe Cauzard.

Le Maire